

LA CARTE « LOTHARINGIA-VASTUM REGNUM »
DE 1508-1513 - OBSERVATIONS ET RÉFLEXIONS



I - La carte de 1508-1513

Les bibliophiles lorrains connaissent de longue date la « Geographia » de Ptolémée, important atlas édité en 1513 à Strasbourg par Jean Schott. Il est l'œuvre du groupe de géographes de Saint-Dié protégés par le duc René II de Lorraine (1473 à 1508) que leurs travaux de recherche scientifique, leurs publications ainsi que leurs innovations techniques avaient placés au premier rang des géographes et des cartographes de leur temps.

C'est à Saint-Dié que, pour la première fois, on imagina de graver sur une tablette de bois une carte du monde divisée en fuseaux horaires pour en effectuer un tirage destiné à former des garnitures de globe; à Saint-Dié aussi que l'on commença à imprimer des lettres et des mots au moyen de caractères mobiles sur une carte muette gravée sur bois; à Saint-Dié surtout qu'on « baptisa » le Nouveau Monde en imprimant pour la première fois le nom d'« America » sur une carte en figurant la partie méridionale⁽¹⁾.

A la fin de la « Geographia » se trouve une carte d'une demi-feuille (0,36 x 0,26 m) représentant l'espace lorrain, plus exactement le duché de Lorraine (« Lotharingia ») et le Westrich (appelé « Vastum Regnum »)⁽²⁾, pour partie entourée de blasons et suivie de la mention : « Secunde partis Ptolemaei finis : opera Joannis Schotti Argentinen. ANNO CHRISTI OPT. MAX. 1513 ». La mention de cette date se réfère à l'achèvement de l'ouvrage et à son édition par Jean Schott. L'établissement de la carte elle-même est plus ancien. Elle avait été dessinée en 1508 au plus tard puisqu'aux termes d'une adresse placée en tête de la deuxième partie de la « Geographia », son auteur, Martin Waldseemuller (Hylacomilus), membre du groupe de Saint-Dié, écrivait : « Tandis qu'il (le duc René, mort en 1508) vivait encore, nous devons à l'honneur de ce duc la grande carte de ses domaines très soigneusement imprimée à la fin ». L'édition de 1513 comportait une innovation : pour la première fois, une gravure était imprimée avec trois bois gravés encrés en vert, en rouge et en bleu (qui a bruni avec le temps) tirés successivement. La « Geographia » avec quelques modifications avait été rééditée à Strasbourg par Gruninger en 1522 et 1525, à Lyon en 1535 et à Lyon et Vienne en 1541, les planches de Waldseemuller étant redessinées. Pour les éditions de Strasbourg, ce

1) Voir Albert Ronsin. « La cartographie de Saint-Dié au début du XVI^e siècle », dans *Patrimoine et Culture en Lorraine*, ouvrage collectif sous la direction de F.Y. Le Moigne, Metz, 1983, p. 359-375. Consulter aussi Dom Calmet *Bibliothèque Lorraine*, Nancy, 1751, articles « Basin Jean », « Lud », « Pellegrin Jean »; Robert Parisot, *Histoire de Lorraine*, deuxième édition, Paris, 1925, tome 1^{er}, p. 459 et suiv.; *Histoire de Lorraine*, ouvrage collectif édité à Nancy, 1939, p. 365.

2) « Westrich » est l'expression utilisée du XIII^e aux XVII^e-XVIII^e siècles pour désigner la région située à l'ouest des moyennes et basses Vosges prolongées par la Forêt et le Massif Palatin, et au sud du Hunsrück, axée sur la Sarre, formée, en l'absence de structure politique unitaire, par de nombreux territoires autonomes, comtés, seigneuries, etc. mêlés à des possessions évêchoises messines ou électORALES tréviroises ainsi qu'aux terres du bailliage lorrain d'Allemagne. Signifiant « confins occidentaux », elle a dû être employée initialement par les gens de la plaine du Rhin pour désigner commodément cet ensemble de territoires très morcelés situés à leur couchant. Elle survit actuellement dans la région de Homburg-Landstuhl.

travail avait été effectué par Laurent Fries, médecin, astrologue et cartographe originaire de Mulhouse qui séjourna aussi à Sarrebruck et à Metz. Fries se réfère expressément à la carte de Waldseemuller, qu'il cite, mais il la transforme : la carte de Fries est imprimée en noir et blanc, et les blasons sont supprimés ainsi que la mention « Vastum Regnum »⁽³⁾. La carte de Waldseemuller a été reproduite en fac-similé vers 1860 par Louis Benoît, de Berthelming, bibliothécaire à Nancy.

Elle présente à divers titres un grand intérêt pour la connaissance du passé régional et notamment de la conception qu'avaient René II et ses protégés des rapports du duché lorrain avec l'espace lorrain dans sa généralité.

Les autres cartes à peu près contemporaines figurent la Lorraine et le Westrich dans un cadre continental général en sorte que la Lorraine et le Westrich n'y occupent qu'une place restreinte⁽⁴⁾. Sous cette réserve, la carte de Waldseemuller est chronologiquement la première de notre région.

II - Les géographes de Saint-Dié et le Gymnase Vosgien

Qui étaient les géographes de Saint-Dié, membres du Gymnase Vosgien ?

Deux chanoines poursuivaient des travaux de cartographie vers la fin du XV^e siècle à Saint-Dié.

Le premier, Gauthier (ou Vautrin) Lud, né en 1448, après avoir été secrétaire de René II, avait été nommé chanoine en 1484, puis promu maître général des mines de Lorraine en 1504. Il est l'auteur d'un opuscule (daté 1507) avec planisphère intitulé « Speculi orbis... declaratio » dédié à René II, dans lequel il annonce qu'il a en préparation une « Geographia » de Ptolémée. Il mourut en 1527.

3) La carte de Waldseemuller n'a pas manqué d'attirer l'attention de quelques érudits au siècle dernier. Ainsi Beaupré Jean-Louis, *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, Saint-Nicolas-de-Port, 1845, p. 83 et 84, note 1; et Benoît Louis, « Le Westrich », in *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, nouvelle série, troisième volume, p. 28 à 48, Nancy, 1861 (voir notamment les p. 44 à 48). Voir plus récemment un article signé X..., « Une très ancienne carte alsacienne », in *Elsassland-Lothringer Heimat*, 1927, p. 285, et surtout une étude de Fritz Helwig intitulée « Zur älteren Kartographie der Saargegend », dans le *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte* (3. 1977, p. 193 à 228) et notamment les pages 199 à 202.

4) Je pense à trois cartes d'environ 1500. La plus ancienne, gravée sur cuivre en 1491 par Hans Burgkmair (1473 à 1511) d'Augsbourg, et reproduite par Sebastian Munster dans sa « Germaniae descriptio » représente l'Europe centrale des limites de la Gaule (France) à celles de la Russie et à la Mer Noire. Elle reproduit un dessin resté manuscrit à présent disparu de Nicolas de Cues (1401 à 1464). La seconde, gravée sur bois, concerne également l'Europe centrale. Elle a été dessinée et publiée à Venise en 1508 par Giovanni Andrea Vavassore. Ces deux cartes sont citées et reproduites par Ivan Kupcick, *Cartes géographiques anciennes*, traduction Suzanne Bartosek, Gründ, Paris, 1981, p. 84-85 et 100. Sur les deux cartes, « Westrichia » (ou « Westratia ») et « Lotringia » sont entourées par « Lutzelburgium » (ou « Lucelburgum »), « Elsacia » et « Badenia » (ou « Badensia »). Quant à la troisième carte (appelée « Carta Itineraria Europae »), que l'on peut consulter au « Tiroler Landesmuseum Ferdinandeum » à Innsbruck, elle est signée de Waldseemuller lui-même, qui l'a éditée en 1511. Elle jumelle Lorraine et Westrich, ce dernier n'étant pas encore désigné « Vastum Regnum » à la différence de la carte de 1508-1513.

Le second, Jean Pélerin, né en Anjou peu avant 1440, avait longtemps été au service des maisons d'Anjou et de France, avant de s'attacher à René II, qui lui procura une « chanoinie » à Saint-Dié en 1478-1479. Après avoir résidé à Nancy à partir de 1483, il s'installa à Toul, où il obtint également un canonicat entre 1495 et 1497. Il y mourut en 1528, sans avoir jamais rompu ses liens avec Saint-Dié. Auteur d'un traité « *De artificiali perspectiva* » (Toul, trois éditions : 1505, 1509, 1521), il avait, lui aussi, travaillé sur les cartes de Ptolémée.

Vers 1505-1506, Gauthier Lud s'était assuré la collaboration de Mathias Ringmann et de Martin Waldseemuller pour les travaux requis par la « *Geographia* » de Ptolémée. Tous deux appartiennent à une génération nouvelle.

Ringmann, né près de Barr en 1482, a été étudiant à Heidelberg et à Paris après des études à l'école latine de Sélestat. Il est poète et helléniste. Après avoir exercé la profession de correcteur d'imprimerie, il sera appelé à Saint-Dié pour réviser la nomenclature des cartes de la « *Geographia* » à partir des manuscrits grecs considérés comme plus sûrs que leurs traductions latines.

Waldseemuller, né à Radolfzell en 1474, a étudié à Fribourg-en-Brisgau, puis il a travaillé à Bâle dans l'atelier d'imprimerie de son oncle, Jakob Waldseemuller. C'est lui qui fut chargé de dessiner les cartes de la « *Geographia* » de Ptolémée, éditée en 1513. Plusieurs autres travaux cartographiques sont dus à la collaboration des membres du Gymnase Vosgien : une carte marine dite « *L'Hydrographique* » ; une carte du monde ; une « *Cosmographiae Introductio* » avec globe, parues en 1507 ; une carte itinéraire de l'Europe, parue en 1511. Doté lui aussi d'un canonicat en 1514, Waldseemuller publiera encore en 1516 une « *Carta marina navigatoria Portugallen* ». Il mourut en 1520 sans avoir terminé la « *Chronica Mundi* » qu'il avait entreprise.

On notera que, sauf Nicolas Lud, neveu de Gauthier Lud, et comme lui secrétaire du duc de Lorraine, tous les membres du Gymnase Vosgien cités, auxquels il faut ajouter le latiniste Jean Basin, ont été titulaires d'un canonicat à Saint-Dié, qui leur assurait la sécurité matérielle indispensable à leurs travaux et à leurs recherches : Gauthier Lud, Jean Pélerin, Mathias Ringmann, Martin Waldseemuller⁽⁵⁾.

III - De l'intérêt de la carte de 1508-1513

Une observation préalable s'impose : la lecture de la carte appelle un léger effort d'imagination car elle est orientée d'une façon qui, pour nous, est insolite : à l'inverse des représentations cartographiques postérieures qui placent le nord en haut, le sud en bas, l'est à droite, l'ouest

5) Se reporter à la note 1) ci-avant.

à gauche, sur la carte de Waldseemuller, le sud est en haut, le nord en bas, l'est à gauche, l'ouest à droite. Pour la mettre en conformité avec nos habitudes, il faut donc lui faire subir une rotation de 180 degrés.

D'une surface de 36 x 26 cm, elle représente l'espace lorrain tel qu'il était perçu par Waldseemuller : une vaste clairière taillée dans un cadre forestier et montagneux. On admettra sans grand risque d'erreur qu'elle est conforme aux vues du protecteur et mandant de Waldseemuller; on n'en peut guère douter, ni du soin apporté à l'établir, au vu de l'adresse de ce dernier : « ... la grande carte de ses (René II) domaines, très soigneusement imprimée... ». En ce début du XVI^e siècle, la technique cartographique est encore balbutiante. La carte n'est donc pas - et ne peut pas être - scientifiquement calculée et dessinée; elle est *une interprétation de l'espace lorrain tel qu'il a été ressenti et éprouvé, justifiant par là même une lecture « psychologique »*. C'est précisément ce qui en fait l'intérêt. Considérée sous cet angle, elle apparaît significative et devient parlante. En découpant et en décrivant l'espace à sa façon, Waldseemuller ne révèle-t-il pas sa pensée et, à travers elle, la pensée de son duc ?

Une triple observation se dégage d'emblée d'un premier examen : la carte comporte une sorte de plage centrale, plateau ou plaine, portant en lettres rouges « Lotharingia » et « Vastum Regnum », et s'inscrivant dans une ellipse formée de montagnes et de forêts *suggérant la réalité d'un compartiment géographique*; d'autre part, elle laisse *en dehors de ses limites occidentales le Barrois mouvant ainsi que Verdun*; enfin, elle accorde au *Westrich* - désigné par « Vastrum Regnum » - *une importance* qui surprend d'abord, la carte étant faite « à l'honneur » du duc de Lorraine.

Cohérence visuelle d'un espace central recouvrant deux entités politico-géographiques : la « Lotharingia » et le « Vastum Regnum »; cadrage escamotant le Barrois mouvant et Verdun en les rejetant au-delà de la marge de la carte; enfin, « poids » souligné du *Westrich* - *Vastum Regnum* - ne peuvent être fortuits. On est en droit de les considérer, me semble-t-il, comme significatifs des préoccupations, des intentions et des précautions du géographe et de son duc.

Ainsi est-on conduit à s'interroger sur la situation politique d'ensemble dans l'espace lorrain vers 1508.

Au cours de l'entrevue de Quatrevaux près de Vaucouleurs (1299), Philippe le Bel, roi de France, avait obtenu du souverain germanique Albert d'Autriche la reconnaissance de la Meuse comme frontière entre la France et l'Empire. Deux ans plus tard, en 1301, par le traité de Bruges, le comte de Bar avait été contraint de se reconnaître vassal du roi de France pour ses possessions à l'ouest de la Meuse, désormais qualifiées de « Barrois mouvant » et soumises à la haute juridiction du Parlement de Paris. Au décès de René d'Anjou - et de Bar - (le « roi René »), en

1480, son petit-fils, René II, duc de Lorraine, hérita le Barrois (duché depuis 1354); mais Louis XI, roi de France, l'occupa militairement. L'occupation dura plusieurs années et ne prit fin qu'après la mort de Louis XI (1483), la régente de France Anne de Beaujeu restituant le Barrois à René II. Mais ce dernier dut renoncer au reste de la succession de son grand-père : Provence, Anjou et prétentions sur Naples. Après ces avanies, les relations du duché avec la France resteront dépourvues de confiance pour empirer carrément vers 1539-1540. La suzeraineté française sur le Barrois mouvant impose au duc lorrain circonspection et prudence⁽⁶⁾.

Verdun est ville d'Empire; elle ne fait pas partie du duché de Lorraine, encore que les ducs parviennent à placer leurs cadets et leurs clients sur le siège épiscopal de Verdun de 1508 à 1661. Mais ses habitants se font octroyer des lettres de sauvegarde par le roi de France. De Louis X le Hutin (1315) à Henri II (1552), il y en aura une douzaine. Quant à la principauté ecclésiastique de Verdun, elle est constamment l'objet d'empiètements par les agents français : baillis de Vitry ou de Chaumont, ou prévôts de Sainte-Menehould. Louis XI a emprisonné l'évêque Guillaume de Haraucourt pour le remplacer par un prélat italien, malgré les protestations de l'empereur Frédéric III⁽⁷⁾.

Tout en faisant partie de l'espace lorrain, Barrois - pour le moins Barrois mouvant - et Verdun sont donc, de droit ou en fait, dans la

6) Dans l'*Histoire de la Lorraine*, ouvrage collectif publié sous la direction de Michel Parisse (Toulouse 1977). Jean Coudert (« Le siècle d'or de la Lorraine indépendante ») décrit en ces termes la situation à l'ouest de la Meuse vers 1500-1510, c'est-à-dire au moment de l'établissement de la carte de Waldseemüller : « (page 230)... A l'ouest de la Meuse prospère un véritable séparatisme qu'une enquête menée en 1500 dans le Bassigny illustre clairement. A cette date, le village de Clinchamps, qui relève féodalement du duché de Bar, est devenu un « lieu neutre ». Les habitants ont profité de leur position marginale pour s'affranchir de toute sujétion. Ils demeurent « francs et sans payer ne des aydes de France ne des aydes du duché de Bar ». Ils n'ont jamais fourni d'archers au roi pas plus que de soldats au duc... (page 232) Le temps viendra où Charles Dumoulin (1500-1560) brillant jurisconsulte français, tiendra pour axiome que « ceux de Bar (sont) sujets aux coutumes générales de Sens... »... A terme, la mouvance judiciaire menace de faire disparaître les coutumes lorraines... Très tôt, la résistance s'organise contre l'invasion française. En décembre 1504, au moment même où de l'autre côté de la frontière reprennent les travaux de rédaction de la coutume de Sens, une vingtaine de personnes, convoquées à Bar, font valoir que « par tout le duché de Bar, on garde les lois et constitutions impériales »... En 1506, les témoins de la première enquête sont à nouveau entendus pour mettre par écrit l'ensemble des usages de droit privé suivis dans le bailliage de Bar. La même opération est ensuite renouvelée en 1507 pour le bailliage de Saint-Mihiel et le Bassigny... L'œuvre de rédaction obéit visiblement à des préoccupations politiques... (Les entreprises françaises vont marquer le pas pendant quelquel temps)... L'offensive française reprend pourtant trente ans plus tard à la faveur d'une nouvelle crise internationale... »

Le roi de France ne laisse passer aucune occasion pour affirmer sa suzeraineté sur le Barrois mouvant. Quand l'occupation française des duchés de Lorraine et de Bar est interrompue pour quelques années en 1661 (traité de Vincennes), Louis XIV ne manque pas d'exiger de Charles IV l'hommage (hommage-lige) pour le Barrois mouvant, ni de faire frapper une médaille par Mauger représentant Charles IV nu-tête à genoux sur un coussin plaçant ses deux mains entre celles de Louis XIV dûment chapeauté et installé dans un fauteuil.

Au cours des pourparlers qui allaient aboutir au traité de Nimègue (1678), que le duc en exil, Charles V, ne signa jamais, le président Canon, seigneur de Briey et de Ruppes, qui conduisait la délégation lorraine, demande, entre autres, la renonciation par la France à l'hommage-lige pour le Barrois mouvant. Il n'y fut donné aucune suite (Stéphane Gaber, « Et Charles V arrêta la marche des Turcs », p. 58, Presses Universitaires de Nancy, Editions Serpenoise, 1986).

Lorsque le traité de Ryswick (1697) rendit les duchés à Léopold, fils de Charles V, Louis XIV exigea aussitôt l'hommage-lige de celui-ci (25.11.1699) et fit frapper une nouvelle médaille par Mauger représentant Léopold dans la même position que Charles IV trente-huit ans auparavant (Blanchet Adrien - Manuel de Numismatique française. Médailles. Jetons. Métaux, t. III - Paris, Auguste Picard, 1930, p. 67 et 71).

7) *Histoire de Lorraine*, ouvrage collectif publié par la Société Lorraine des études locales, Nancy, 1939, p. 159-161.

mouvance française. Raisonnablement, le duc ne peut espérer s'étendre, ou se renforcer à l'ouest, où ses ambitions, s'il en avait, seraient immédiatement découragées et mises en échec par les agents très vigilants du puissant royaume voisin. Aussi convient-il de le ménager. Dans ces conditions, ne semble-t-il pas recommandé, dans l'établissement d'une carte qui semble bien affirmer une aspiration à la souveraineté, de faire l'impasse sur le Barrois mouvant et sur Verdun par un découpage et un cadrage appropriés ?

Au nord du duché, les rapports de force sont tout à fait différents. Voici Trèves, sur le bord inférieur de la carte. Trèves, vieille cité lotharingienne, avec son archevêché; Trèves, capitale d'un Électorat d'Empire, indépendant du duché lorrain. Ses intérêts politiques essentiels sont sur la Moselle inférieure et sur le Rhin, voire au-delà. Mais Trèves est étroitement lié à la Lorraine, et non pas seulement à cause de son passé lotharingien. L'archevêque de Trèves est métropolitain des évêques de Metz, Toul et Verdun; il est chef spirituel des diocèses de ces villes, de leurs clergés et de leurs fidèles. Depuis la seconde moitié du XIII^e siècle, plusieurs archevêques de Trèves sont d'origine westrichoise : Henri de Fénétrange (1260 à 1286), Bohémond de Varsberg (1286 à 1299), Bohémond de Sarrebruck (1354 à 1368), Jacques de Sierck (1439 à 1456). L'archevêque Baudouin de Luxembourg (1307 à 1354) a tenté de faire du Westrich une sorte de protectorat trévirois. Si la ville de Trèves fait bien partie de l'espace lorrain, l'Électorat le déborde. C'est donc à bon escient que la ville figure sur notre carte, mais que la plus grande partie de l'Électorat trévirois s'en trouve exclue, sauf sa frange méridionale, confinant au duché de Lorraine et au Westrich.

Puis il y a Metz et les territoires westrichois. Ils sont d'Empire, comme Trèves et comme le duché (quant au duché, jusqu'en 1542-1543 seulement). Mais l'empereur, qui depuis 1437 est toujours un Habsbourg, tend à s'en désintéresser, sauf quand il a besoin d'argent. Au cours du XV^e siècle, Metz a été attaqué à plusieurs reprises par le duc de Lorraine. La ville a réussi à préserver sa liberté et sans l'aide de l'empereur. Mais elle s'essouffle et ses forces déclinent. Pourra-t-elle toujours se défendre avec succès ? Lorsque Franz de Sickingen viendra l'assiéger en 1518, elle choisira d'acheter sa retraite en lui versant 25.000 florins.

Quant aux territoires westrichois, ils sont morcelés, partagés entre de multiples obédiences, et fort mêlés aux terres ducales du bailliage d'Allemagne. Au XV^e et au début du XVI^e siècle, le duché s'est étendu dans le Westrich. Ses accroissements, au coup par coup, vont s'y multiplier au cours du XVI^e siècle. Le duc y entretient des sympathies. Sans doute y a-t-il des ambitions. Est-ce un hasard si Waldseemüller au lieu de latiniser « Westrich », comme d'autres le font, en « Westrat = (ou v, ou ch) ia », ou « Westrichia », invente une expression inédite, originale, effaçant toute référence à quelque autre région ou direction : « Vastum Regnum », expression suggestive, étrange, qui s'ouvre sur le

rêve - ou peut-être plante les jalons d'une ambition ? Nous y reviendrons. Et d'ailleurs cette ellipse montagnaise et forestière où le géographe enferme « Lotharingia » et « Vastrum Regnum » dans un même compartiment géographique n'invite-t-elle pas à un rassemblement territorial recherché par le duc ? Dans ces conditions, et au regard d'une représentation géographique en quelque sorte « subjective », une lecture « psychologique » de la carte n'est-elle pas justifiée. ?

IV - Description sommaire de la carte

Une figuration de croupes montagneuses disposées en fer à cheval couvre le haut et, pour partie, la gauche et la droite de la carte, soit le sud et, pour partie, l'est et l'ouest. Croupes entamées par les vallées qu'ont creusées la Moselle et ses affluents : Mortagne, Meurthe, Sarre. Le cours de la Moselle, qui arrose Remiremont, Arches, Épinal, Châtel, Charmes, Bayon, Toul, Gondreville, Condé (Custines), Pont-à-Mousson, Metz, Sierck, Trèves, forme un axe sud-nord que la Sarre rejoint peu avant Trèves; la Sarre marque un axe secondaire orienté, lui, du sud-est au nord-ouest, passant par Saint-Quirin, Sarrebourg, Fénétrange, Sarrewerden, Bouquenom (Sarre-Union), Sarralbe, Sarreguemines, Sarrebruck, Vaudrevange, Siersberg. La Seille, que l'on voit sortir du « lac » de Lindre (figuré avec une très grande surface, disproportionnée par rapport à la réalité) à Dieuze avant d'arroser les villes du Saulnois, Marsal, Vic, Nomeny, vient grossir la Moselle à Metz.

Une figuration de forêts - petits arbres disposés en quinconce - prolonge la branche orientale du fer à cheval montagneux le long de la Sarre jusqu'à Trèves. D'autre part, la vallée de la Moselle, au sortir des montagnes, est elle aussi bordée d'abord sur sa rive orientale, puis à l'ouest à partir de la hauteur d'« Apermons » - est-ce la butte de Montsec ? - d'une figuration semblable de forêts correspondant à la Haye et à la Woëvre, aux côtes de Moselle et de Meuse, au Pays-Haut et à ses prolongements luxembourgeois, tous confondus dans une représentation approximative dépourvue de rigueur.

Les deux zones forestières, en se rejoignant à la hauteur de Trèves, bouclent les rebords montagneux et forestiers, en sorte que ceux-ci dessinent une ellipse embrassant une plage centrale - plaine ou plateau. Elle porte en rouge une double désignation : « Lotharingia - Vastum Regnum ».

A l'ouest, la Meuse débouche d'une zone montagnaise dont l'extrémité septentrionale est nommée « Voges mons » (dans le passé, nous le verrons, l'acception du nom « Vosges » était beaucoup plus extensive que de nos jours). Après avoir arrosé Neufchâteau (Novumcastrum) et Brixey (Brisseum), et décrit un grand coude de Vaucouleurs (Valliscolor) à Saint-Mihiel (S. Michael) en passant par Sorcy (Sorseum), elle disparaît définitivement, happée par la marge de la carte, en escamotant le Barrois Mouvant et Verdun.

Au nord et à l'est - mais pas à l'ouest, où se trouve la France (Neufchâteau lorrain a été sous suzeraineté française jusqu'en 1465; Vaucouleurs est prévôté française) - les territoires voisins sont sommairement désignés : « Lucemburgie pars », « Hunds Ruck pars », « Alsatie pars ».

L'impression de cohérence naturelle se dégageant de la carte, avec sa plage centrale cernée par une ellipse montagneuse et forestière, suggère une unité physiquement structurée d'où devrait surgir - ou resurgir - une unité politique. La « vision » qu'elle exprime a valeur de plaidoyer. On conviendra, répétons-le, qu'il est difficile d'admettre que cela est fortuit. A qui estimerait anachronique en 1508 l'idée d'un espace politique déduit d'une configuration géographique ou suggéré par elle, il suffira de rappeler l'importance qu'avait prise, dans l'esprit des anciens légistes, des baillis et des sénéchaux du roi de France, et depuis fort longtemps, la tradition qui fixait la frontière du royaume aux « quatre rivières : « Escaut, Meuse, Saône, Rhône »⁽⁸⁾.

V - Ancienne extension de la notion de « Vosges »

L'inscription « Voges mons » sur la représentation de montagnes à côté de la marge droite de la carte - donc à l'ouest -, à la hauteur de Vaucouleurs et de Saint-Mihiel, surprend, bien entendu. C'est que l'on perd de vue que, pour nos anciens, francophones ou germanophones, la notion de « Vosges » était beaucoup plus extensive qu'elle ne l'est devenue pour nous.

Les germanophones parlaient de « Wasgau », expression de même origine que « Vosges », qui s'appliquait également aux hauteurs en partie boisées prolongeant les basses Vosges au nord et qu'on appelle de nos jours « Pfälzer Wald » (ou « Hardt ») et « Pfälzer Bergland » (ou « Massif Palatin »). La zone boisée figurant en bas à gauche de la carte de Waldseemüller, donc au nord-est, en est une partie.

Quant aux francophones, ils donnaient une extension encore plus grande à la « Vôge » ou « Vosge(s) » ou encore « Vauge(s) ». Non sans références historiques. Dom Calmet cite Jules César (« De bello gallico » qui écrit : « Mosa profluit a monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum ». C'est de nos jours la Vôge, que nous distinguons expressément des Vosges alors qu'on les identifiait autrefois. « La Vôge (entendez les Vosges),

8) Zeller Gaston, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, Paris, volume premier, p. 24 : « ... Le but que se proposa Philippe le Bel, ce fut apparemment de restituer au royaume la frontière de Verdun (entendez du traité de Verdun de 843). Cette frontière vénérable, la la tradition voulait qu'elle fût désignée par quatre rivières : Rhône, Saône, Meuse et Escaut. En réalité, elle ne coïncidait qu'imparfaitement avec le cours des rivières... La frontière des quatre rivières était donc la frontière de 843 simplifiée, schématisée en quelque sorte, par suite d'un long travail de l'opinion... Si le roi Capétien avait l'ambition de la reconquérir, c'était parce qu'il rêvait de mettre ses pas dans les pas de ses plus glorieux prédécesseurs, et de reconstituer sinon l'empire immense de Charlemagne, tout au moins le royaume de Charles le Chauve. » Dans une note - 3 - Gaston Zeller précise que l'on rencontre déjà la tradition des quatre rivières chez Sigebert de Gembloux (XI^e siècle).

écrit Dom Calmet dans sa « Notice de la Lorraine »⁽⁹⁾, est d'une très grande étendue. On lui donne plus de cinquante lieues de longueur du midi au nord, en la commençant à Bâle et la terminant à Mayence ou à Trèves... les montagnes de Vôge séparent l'Alsace de la Lorraine et du comté de Bourgogne (Franche-Comté) comme les Alpes séparent la Gaule de l'Italie... Nous terminerons cet article de la Vôge par quelques remarques de M. de la Martinière (« Dictionnaire géographique », 1741)... Selon l'auteur de ces remarques, les montagnes de Vôge commencent du côté de Mirecourt et de Charmes en Lorraine, d'où, tirant au sud-est jusqu'à Belfort, elles se recourbent tout d'un coup, après avoir embrassé les sources de la Moselle, du côté du nord, jusque vers Coblenche, où ces montagnes sont terminées par le confluent du Rhin et de la Moselle... les montagnes de Vôge se divisent à Turkheim (Durkheim) dans le Palatinat, et il s'en détache une chaîne nommée Donnersberg (mont Tonnerre)... qui tombe à Oppenheim sur le Rhin qu'elle continue à côtoyer jusqu'à Coblenche. On pourrait encore considérer comme une branche des montagnes de Vôge cette chaîne de montagnes qui, de Plombières et de Fontenoy, s'étend au couchant jusqu'en Champagne d'un côté, et, de l'autre, dans le duché de Bourgogne où elle forme ce qu'on appelle le pays des montagnes, dont les principales villes sont Châtillon, Bar-sur-Seine, ... Il semble que Jules César a regardé cette chaîne de montagnes comme faisant partie des montagnes de Vôge... ».

Sous « Vosges ou Vauges », le dictionnaire géographique d'Echard-Vosgien note : « Vosagus saltus, grande chaîne de montagnes couvertes de bois qui séparent l'Alsace et la Franche-Comté de la Lorraine et s'étendent jusqu'aux Ardennes... »⁽¹⁰⁾.

Rappellerai-je qu'encre au milieu du siècle dernier Gérard de Nerval (un poète n'est pas nécessairement géographe !) s'imaginait qu'on pouvait voir de l'Esplanade de Metz « la chaîne des Vosges, bleuâtre et comme vaporeuse au grand jour »⁽¹¹⁾.

VI - Des armoiries figurant sur la carte

Deux écus, chacun dans un listel, figurent au sommet de la carte; l'un, à gauche, coticé d'argent et d'azur à six pièces, est celui du Westrich, conformément à l'inscription circulaire en latin portée dans le listel : « *Dominii Vasti Regni* »; l'autre, à droite, avec la bande de gueules

9) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, nouvelle édition, tome second, Lunéville, 1836, p. 494 à 496.

10) Echard-Vosgien, *Dictionnaire Géographique portatif*, Paris, 1759, p. 744.

11) Gérard de Nerval, *Les filles du feu, Emilie*, Paris, édition « Le livre-club du Libraire », 1957, p. 267 : « ... à ses pieds, dans la vallée qui se déploie au-dessous de l'Esplanade, les prés de Saint-Symphorien que vivifie, en les noyant, la Moselle débordée, et qui verdissent entre ses deux bras, puis le petit îlot, l'oasis de la poudrière, cette île du Saulcy semée d'ombrages, de chaumières, enfin la chute de la Moselle et ses blanches écumes, des détours étincelant au soleil, puis, tout au bout, bornant le regard, la chaîne des Vosges, bleuâtre et comme vaporeuse au grand jour... » (C'est le Saint-Quentin).

chargée de trois alérions d'argent, est celui du duché de Lorraine, conformément à l'inscription du listel correspondant : « Ducatus Lotharingie ». Sauf erreur, c'est la première fois que « Westrich » est traduit en latin par « Vastum Regnum », au lieu de « Westrat (ou n, ou v) ia », ou encore « Westrichia ». Louis Benoît note que l'écu westrichois occupe la place d'honneur (selon les principes héraldiques), à gauche, alors que la carte a été dessinée, nous l'avons vu, « à l'honneur » du duc René II⁽¹²⁾.

A droite, la carte est bordée par une marge portant sept écus désignés comme étant ceux des « comitatus... Lotharingie et Vasti Regni », c'est-à-dire « comtés... de Lorraine et du Westrich », soit, de haut en bas, Wademont (Vaudémont), Albus mons (Blâmont), Rixinga (Rechicourt), Salm, Sarverd (Sarrewerden), Sarbruc (Sarrebruck), Zweibruc (Deux-Ponts). La marge en bas de carte est chargée, elle, de dix écus désignés comme étant ceux des « ... baronatus Lotharingie et Vasti Regni », c'est-à-dire « ... baronnies de Lorraine et du Westrich »; ce sont, de gauche à droite, les écus de Barry (Parroy), Kriechingen (Créhange), Sirck (Sierck), Apremont (Âpremont), Chastel (Châtel-sur-Moselle), Bensthodorf (Bénéstroff), Lutzelstein (La Petite Pierre), Bolchen (Boulay), Vinstinga (Fénétrange) et Bitsch (Bitche). Les noms des comtés et baronnies sont portés en rouge sur la carte elle-même, sauf Créhange, apparemment oublié.

Ces territoires sont pour la plupart situés dans le Westrich. C'est le cas de six comtés sur sept. Ce septième, le comté de Vaudémont, immédiait d'Empire à sa fondation en 1072 au profit d'un fils du duc de Lorraine, puis fief barrois, appartenait aux aïeux paternels de René II, dont le fils Louis (1500-1528) prendra en 1522 le titre de comte de Vaudémont⁽¹³⁾.

Huit « baronatus » sur les dix territoires blasonnés ainsi qualifiés sont westrichois. Deux ne le sont pas : Châtel-sur-Moselle (Chastel), initialement aux comtes de Vaudémont, était passé par mariage en 1373 à la famille bourguignonne de Neufchâtel, puis après procès pour sa possession entre les héritiers de Neufchâtel et le comte d'Isenburg, sera acquis en 1543-1544 par le duc Antoine de Lorraine; et Âpremont, fief épiscopal messin ayant accédé à l'immédiateté d'Empire en 1354, appar-

12) « Dans l'art héraldique, écrit Louis Benoît, aucune particularité, quelque insignifiante qu'elle paraisse, ne doit être négligée, et ici nous remarquons que les armes du Westrich occupent la place d'honneur, c'est-à-dire sont à la gauche du spectateur, tandis que l'écu de Lorraine est à droite. Serait-ce parce que le Westrich était, pour René II, l'ancienne Austrasie de Charlemagne, qu'il y confondait la Lorraine, qui, à ses yeux, n'était qu'une dépendance de l'empire carolingien, dont les descendants de Gérard d'Alsace revendiquaient l'héritage ? » (Louis Benoît : « Notes sur la Lorraine allemande. Le Westrich », in *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, seconde série, troisième volume, p. 46 et 47, Nancy, 1861).

13) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, tome deuxième, Lunéville, 1844. Article « Vaudémont », p. 425 et suivantes. Poull Georges, *La Maison ducale de Lorraine*, Rupt-sur-Moselle, 1968, dossier III, p. 31.

tient pour partie à la famille de Linange⁽¹⁴⁾, lignage rhénan d'origine westrichoise (la seconde maison de Linange est issue d'un cadet de la première maison de Sarrebruck) qui possède dans le Westrich les comtés de Réhécourt et de Dabo (Dabo semble avoir été oublié sur la carte et son blason ne figure pas parmi les armoiries en marge de celle-ci).

Certains blasons correspondent à des territoires westrichois qui sont intégrés au duché ou y ont été rattachés récemment. La maison de Parroy, dont les membres sont connus dans l'entourage des ducs depuis le XII^e siècle, s'est éteinte au XIV^e siècle⁽¹⁵⁾. Celle de Sierck, qui, elle aussi, faisait partie de l'ancienne chevalerie du duché de Lorraine depuis le XIII^e siècle et venait encore de donner un archevêque à Trèves (mort en 1456), a disparu en 1492⁽¹⁶⁾. Le duc René II venait d'acquérir en 1503 la terre de Boulay, cédée par Elisabeth de Rodemack⁽¹⁷⁾. Le comté de Blâmont avait été incorporé au duché en 1506 au décès du dernier comte, Olry, évêque de Toul, qui, étant sans descendance, l'avait légué à René II⁽¹⁸⁾. La terre de Bitche (qui n'a pas qualité de comté) a été inféodée en 1297 par le duc de Lorraine à la famille comtale de Deux-Ponts-Bitche, par ailleurs vassale immédiate d'Empire pour Lemberg; en 1571, le duc Charles III, en sa qualité de suzerain, la réunira à nouveau au duché par commise⁽¹⁹⁾.

14) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*. Pour « Châtel-sur-Moselle et Aubiey », voir tome premier, p. 183 et suiv.; pour « Apremont », voir tome premier, p. 27 et suiv.

Waldseemüller inscrit Châtel-sur-Moselle - « Castellum Moselle » - en rouge (comme les autres seigneuries dont les blasons sont reproduits) sur le cours de la Moselle, entre Épinal et Charmes. Son blason (« d'argent à la fasce vivrée de gueules » - voir Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, article « Châtel-sur-Moselle et Aubiey ») est reproduit en bas de la carte, parmi les blasons des baronnies, entre Apremont et Bénestroff.

Helwig (*Zur älteren Kartographie...*, p. 201 - voir ci-avant, note 3) attribue ce blason non point à Châtel-sur-Moselle, mais à Blieskastel. Cette interprétation me semble devoir être écartée. En effet, Blieskastel ne figurant pas sur la carte de Waldseemüller, on ne voit pas pourquoi celui-ci y aurait reproduit son blason parmi ceux des baronnies y figurant.

Par ailleurs, l'ancien et très important comté de Blieskastel avait été démembré à la fin du XIII^e siècle. La localité même de Blieskastel se trouva absorbée par la principauté ecclésiastique de Metz dont l'évêque la céda au XIV^e siècle à l'archevêque - Électeur de Trèves. C'était pour lors - et pour plusieurs siècles encore - un village insignifiant comme il ressort d'un dessin de 1564 reproduit par Hermann Hoppstädter et Klein dans leur *Geschichtliche Landeskunde des Saarlandes* (deuxième volume, 1977, Sarrebruck, p. 405). Au XVII^e siècle, l'Électeur Charles-Gaspard de la Leyen, archevêque de Trèves de 1652 à 1676, inféoda Blieskastel à un membre de sa famille. Les Leyen, promus comtes en 1705 (1711), fixèrent leur résidence à Blieskastel et en firent une charmante petite ville dans le goût du XVIII^e siècle. Toujours est-il que, vers 1508-1513, Blieskastel n'était qu'un village de l'Électorat de Trèves qui ne comprenait que quelques modestes habitations.

Dom Calmet avait déjà relevé une confusion entre Châtel-sur-Moselle et Blieskastel dans la *Description de la France* de l'abbé de Longuerue (*Notice de la Lorraine*, article « Châtel-sur-Moselle et Aubiey »). Gritzner (*Der Adel Deutsch-Lothringens*, Médiathèque de Metz, L 3 B 38) signale l'existence du XIII^e au XV^e siècles à Blieskastel d'un (ou deux) lignage de « milites », « Burgleute », sans doute cadets de familles importantes (Siersberg, Kirkel) dont les armoiries étaient « d'argent à la fasce vivrée de gueules ». Et un nobiliaire manuscrit de François Lallemand d'environ 1900 conservé à la Médiathèque de Metz (collection Mutelet, 31 - 1320) se réfère à une seigneurie de Châtel près de Metz, qui serait connue depuis le XI^e siècle et dont les titulaires portaient les mêmes armes; Dom Calmet situe cette seigneurie vassale du duc de Lorraine, sous le nom de Châtel-Saint-Blaise, entre Jouy-aux-Arches et Corny (Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, vol. I, p. 183, article « Châtel-Saint-Blaise », édition 1835).

15) *Ibidem*, tome second, p. 219-220, article « Parroie ou Parroy ».

16) *Ibidem*, tome second, p. 335-337, article « Sierck ». Tout en en portant le nom, la maison de Sierck n'avait possédé ni le château, ni la ville, qui étaient ducaux.

17) *Ibidem*, tome premier, p. 141 à 143, article « Boulay ».

18) *Ibidem*, tome premier, p. 121 à 126, article « Blâmont ». Pour les origines de la maison de Blâmont, voir EISELE Albert, *A la recherche d'un pays fantôme. Le Westrich*, Sarrebourg, 1988, p. 66.

19) Pour Bitche, voir EISELE Albert, *Ibidem*, p. 70 et 121.

Mais la plupart des blasons correspondent à des territoires westrichois indépendants du duché de Lorraine. Bénestroff relève de l'évêque de Metz, qui l'a inféodé à plusieurs familles⁽²⁰⁾. Créhange est un ancien fief de la vassalité des Malberg, sires de Faulquemont et de Fénétrange. Au XVII^e siècle, la famille de Créhange sera considérée comme une des plus fortunées de l'espace lorrain⁽²¹⁾. Sarrewerden appartient aux Moers depuis 1399 et passera aux Nassau-Sarrebruck en 1527-1530; contesté entre les Nassau-Sarrebruck et le duché de Lorraine, il finira par être partagé entre eux⁽²²⁾. Fénétrange, depuis l'extinction des Malberg au XV^e siècle, appartient indivisément à plusieurs lignages, dont les Rhingraves (de Kirburg et de Dhaun) sont les plus importants⁽²³⁾. Salm est indivis depuis le XV^e siècle entre l'ancienne dynastie de ce nom et les Rhingraves⁽²⁴⁾. Réchicourt est possession des Linange⁽²⁵⁾. Sarrebruck est aux Nassau depuis 1353⁽²⁶⁾. Deux-Ponts et La Petite-Pierre sont aux Wittelsbach depuis 1385-1394 pour Deux-Ponts, et 1452 pour La Petite-Pierre⁽²⁷⁾. Ces territoires sont d'Empire et traditionnellement fiefs ou arrière-fiefs de la principauté ecclésiastique de Metz⁽²⁸⁾. Mais dans de nombreux cas, cette vassalité, contestée ou oubliée, tend à s'effacer.

Après le déclin, amorcé depuis longtemps, de la principauté ecclésiastique de Metz, on voit l'influence ducale lorraine progresser dans le Westrich à partir du XV^e siècle, sauf dans le nord-est où le duché de Deux-Ponts assure la prééminence des Wittelsbach, dont certains sont Électeurs Palatins et ducs - en attendant d'en devenir rois - de Bavière. Jean de Fénétrange est maréchal de Lorraine. Au moment de la guerre des « Rustauds », Jean-Louis de Nassau-Sarrebruck, le Rhingrave Philippe de Dhaun et le comte de Deux-Ponts-Bitche sont aux côtés du duc Antoine. Les planches de la « Pompe Funèbre du duc Charles III » nous montrent Jean-Casimir de Linange portant la cotte d'armes du défunt, et le Rhingrave Frédéric son épée nue, en l'absence de son fils, le Rhingrave Philippe, grand écuyer de Lorraine⁽²⁹⁾.

VII - Persistance dans « l'espace lorrain » de traditions et de souvenirs austrasiens et lotharingiens

« Lotharingia », « Vastum Regnum », pays dont la carte de Waldseemüller souligne la commune cohérence géographique. Cohérence à

20) Du Prel, *Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen*, II, 150.

21) *Ibidem*, I, 288 et suivantes.

22) *Ibidem*, voir note 19), p. 89 et 120.

23) *Ibidem*, p. 90-92 et 235-236.

24) *Ibidem*, p. 90-92.

25) *Ibidem*, que 20 et 21), II, 134 et suivantes.

26) *Ibidem*, que 22 à 24), p. 86.

27) *Ibidem*, que ci-dessus, p. 92 à 95.

28) Sans doute ces liens vassaliques anciens étaient-ils pour partie obscurcis, oubliés ou contestés. Mais la chambre de réunion du Parlement de Metz en 1680 fonda le principe des réunions prononcées par elle sur leur survivance pour justifier le rattachement de ces territoires au royaume de France, dont le souverain se substituait en le continuant au prince-évêque de Metz. Pour les « réunions », on consultera : Kaufmann Hermann, *Die Reunionskammer zu Metz*, Metz, 1899; Piquet-Marchal Marie-Odile, *La chambre de réunion de Metz*, Paris, 1969.

29) « Pompe Funèbre de Charles III », planches 32 et 33.

n'en pas douter. Et cohérence qui n'est pas simple réalité spatiale, mais découle d'une parenté gravée dans la durée, issue des origines, entre autres, de celles des dynasties de « potentes » qui, au moment de la féodalisation de l'Europe, avaient esquissé la structure politique de ces pays, laquelle persistera, en évoluant bien sûr, jusqu'au XVII^e, voire XVIII^e siècle.

Wigeric, comte du Palais de Charles le Simple, et son épouse Cunégonde, nièce de Charles le Simple, sont à l'origine de la première maison ducale lorraine et des comtes-ducs de Bar, des comtes de Verdun et de la seconde maison ducale de Lorraine, des comtes-ducs de Luxembourg, des comtes de Salm et de Blâmont. De la maison de Metz-Lunéville, connue dès le VIII^e siècle, descendent les maisons comtales de Blieskastel (Castres), de Hombourg, de Sarrewerden, de la Petite-Pierre, la seconde maison comtale de Dabo, sans parler des sires de Sirsberg et de Kirkel. Le duc mérovingien Etichon est la tige de la première maison de Dabo et des ducs de Lorraine issus de Gérard d'Alsace ainsi que des comtes de Vaudémont. A ces lignages, dont les aïeux sont connus dès l'époque franque, apparentés aux Carolingiens ou membres de leur entourage immédiat, sont venus se joindre, aux XI-XII^e siècles, les comtes de Sarrebruck (d'où descendent la première maison de Deux-Ponts et celle de Deux-Ponts-Bitche), et les sires de Malberg (d'où procèdent les Faulquemont et les Fénétrange³⁰). Tels sont les lignages aux cousinages récurrents qui ont progressivement esquissé la structure politique de la « Lotharingia » et du « Vastum Regnum ». Sans doute, du XIII^e au XV^e siècles, la plupart d'entre eux se sont-ils éteints, mais leurs principautés et seigneuries ont été reprises et continuées par des lignages apparentés. Derrière la carte de Waldseemüller on devine en filigrane les enchevêtrements de généalogies buissonnantes.

Symboliquement, le souvenir mythique de Charlemagne a longtemps dominé l'Occident. Sur le portrait en pied du souverain avec épée de cérémonie et globe que Dürer a peint à Nuremberg en 1512, la tête de l'empereur apparaît entre l'aigle impériale et les lys de France.

Empire et France ? Certes. Mais à plus forte raison l'histoire mythique d'un passé particulièrement glorieux a-t-elle survécu dans l'imaginaire des régions de la Moselle (et de la Sarre) et de la Meuse, qui avaient été au centre et à la tête des royaumes et de l'Empire francs, mérovingien (Austrasie) et carolingien. Pour d'assez nombreux lignages, il s'agissait, somme toute, de souvenirs de famille dont le rapport aux époques postérieures était ressenti comme un déclin : de l'Austrasie à la Lotharingie ; de la Lotharingie à la Haute-Lorraine ou Mosellane ; de la Mosellane aux territoires démembrés qui en étaient issus. Seigneurs et bourgeois tiraient orgueil de ces lointaines et brillantes origines ; chroniqueurs et rimeurs s'en inspiraient. A Metz, l'abbaye de Saint-Arnould, tout comme

30) EISELE Albert, *A la recherche d'un pays fantôme*, p. 59 et suiv.

Saint-Denis pour les Capétiens, servait de nécropole aux Carolingiens. Outre le corps d'Arnould, leur aïeul, elle abritait ceux de deux sœurs de Charlemagne, de Hildegarde, son épouse, de ses filles Adélaïde et Hildegarde, de ses fils Louis le Pieux, empereur, et Drogon, archevêque-évêque de Metz.

Se référant à la « Chronique » de Philippe de Vigneulles et aussi à la « Chronique rimée », Auguste Prost rappelle la légende médiévale messine d'Austrasius, duc et prince de Metz, où il résidait à demeure tout en séjournant accessoirement à Aix-la-Chapelle; Metz est qualifié de « chambre du roi d'Austrasie ». Les provinces tenues par Austrasius, complaisamment énumérées par Philippe de Vigneulles, se confondent en gros avec la Lotharingie avant le partage de 959. On note dans la légende une certaine confusion entre Austrasie et Lotharingie. Effectivement, il avait existé à l'époque mérovingienne dans le cadre de l'Austrasie un « ducatus Moslinsis » ayant Metz pour capitale et comprenant tout ou partie de l'ancienne Première Belgique⁽³¹⁾; Metz était donc à la fois résidence royale et résidence ducale. Le souvenir ne s'en était pas effacé, simplement embrouillé.

Un des plus anciens historiens lorrains, Symphorien Champier, médecin du duc Antoine, écrivait : « Metz est une cité en Lorraine; le chief de la province d'Austrasie, qui autrefois a été le chief du royaume d'Austrasie que maintenant on dit Lorraine... laquelle après par Otho le tiers fut eslevée en duché, dont Metz fut toujours le chief jusques au noble Godefroy, roi de Hierusalem »⁽³²⁾.

De son côté, Mathias Merian, en 1645, revendiquait les antécédents austrasiens du Westrich. Je rappelle que les seigneuries et principautés westrichoises, initialement formées au profit de lignages lotharingiens, et sous la suzeraineté de la principauté ecclésiastique de Metz, étaient restées en principe vassales de cette dernière. Se référant à Trithemius, humaniste allemand (1462 à 1516), né près de Trèves, et à Sébastian Munster (1481 à 1552), né à Ingelheim, Merian écrit : « Trithemius (« De l'origine Francorum », fol. 88) déclare que l'Austrasie ou Westreich comprenait dans les temps passés Metz, Trèves, Liège, Cologne, Mayence. Munsterus (Cosmographia, livre 5) dit que l'Austrasie comprenait l'Alsace, le Westrich actuel, la Lorraine, Brabant et la Hollande, et que la Souabe, la Bavière et la Thuringe étaient également placées sous sa domination » (effectivement, les rois d'Austrasie avaient combattu avec succès et assujetti Alamans, Bavarois et Thuringiens)⁽³³⁾.

En somme, il a existé jadis dans nos régions une continuité traditionnelle ressentie par le peuple et exprimée par les érudits entre l'Austrasie,

31) Prost Auguste, *Études sur l'histoire de Metz. Les Légendes*, Nogent-le-Rotrou, 1897, p. 403-430. Robert Parisot, « Les origines de la Haute-Lorraine », Paris, p. 58 et notes 1-3, 59 et note 1, 60-64, 127, 128, 446.

32) Prost Auguste, *ouvr. cité*, p. 424-425, avec note.

33) Merian Matthias, *Topographia Palatinatus Rheni et vicinarum regionum*, Francfort, 1645, p. 9.

la Lotharingie et la Mosellane d'une part et, d'autre part, les territoires éclatés, voire résiduels qui les avaient remplacés : duché de Lorraine, Trèves, Metz, Toul, Verdun, Luxembourg, principautés et seigneuries westrichoises... Traditions qui, sans doute, prenaient certaines libertés avec ce qu'avait été la réalité vivante, mais qui, pour l'essentiel, la reflétaient comme dans un miroir flateur.

Suivant une pente après tout naturelle, ces « souvenirs » vont inciter le maître de celui de ces territoires qui est devenu le plus important, dès qu'il estimera en avoir les moyens - c'est le duc de Lorraine - à tenter de restaurer à son profit l'unité évanouie. La carte de Waldseemüller la rendait en quelque sorte sensible. Or, en moins de soixante-dix ans, le duché se trouvait propulsé sur la scène politique européenne par trois événements majeurs : la victoire de René II sur Charles le Téméraire à Nancy en 1477; celle de son fils Antoine sur les « Rustauds » à Saverne et à Scherwiller en 1525; enfin, la déclaration de souveraineté et d'indépendance judiciaire du duché à l'égard du Saint-Empire à Nuremberg en 1542-1543.

Selon l'esprit de ce temps, la maison de Lorraine cherchera à conforter cette montée en puissance par ses antécédents généalogiques, fussent-ils quelque peu arrangés. Je n'évoquerai que pour mémoire le « *Stemmatum Lotharingiae ac Barri ducum* » (1580) entrepris par un chanoine de Toul, François de Rosières, pour démontrer que les ducs de Lorraine, en qualité de descendants en droite ligne (?) de Charlemagne, étaient les héritiers légitimes de la couronne de France. Le rêve, un moment caressé par la maison de Lorraine, de s'asseoir sur le trône de France se dissipa vite.

Aussi significatif pour notre propos me semble l'ouvrage de Jean Mussey⁽³⁴⁾ publié en 1712. Venant à vrai dire trop tard, alors que tout était joué, Mussey écrit dans son adresse au duc Léopold : « La carte généalogique de votre Maison Royale de Lorraine... que j'ai l'honneur de vous présenter... on y voit l'éclat et les honneurs que vos illustres ancêtres ont possédés dans l'univers... l'origine royale de leur naissance qu'ils ont tirée des premiers rois des Gaules par les ducs de Mosellane, leurs aïeux et prédécesseurs... » Quant à l'étendue de cette Mosellane qu'il évoque, Jean Mussey se réfère, outre Trithemius, à Wassebourg (historien lorrain du XVI^e siècle), à Raimbert (évêque de Verdun du XI^e siècle, auquel on attribuait une chronique des ducs de Lorraine de la maison de Verdun), à Berthel (abbé d'Echternach, mort en 1607, auteur d'une « Histoire de Luxembourg ») et à François de Rosières, pour nous expliquer qu'elle s'étendait jusqu'à Coblenche, Cologne, voire Gueldre et Juliers.

34) Mussey Jean, *La Lorraine ancienne et moderne ou l'ancien duché de Mosellane, véritable origine de la Maison royale et du duché moderne de Lorraine*, 1712.

Légendes, traditions, arbres généalogiques remontant jusqu'au Haut Moyen Age, situent la carte de Waldseemuller dans un environnement largement mythique - le mythe enrobe et embellit la réalité - dont les perspectives viennent renforcer les impressions suggérées par sa contemplation visuelle.

VIII - Des progrès du duché de Lorraine dans le Westrich au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle

Le duché de Lorraine engagé sur sa lancée va progresser au XVI^e siècle dans le « Vastum Regnum » de Waldseemuller, en bénéficiant du morcellement de celui-ci, consécutif, entre autres, au démembrement de l'antique principauté ecclésiastique de Metz et de la présence continue de 1484 à 1607, sur le siège épiscopal de Metz, de parents ou de clients de la maison ducale.

La désignation courante du « Vastum Regnum » de Waldseemuller est « Westrich ». Le Westrich englobe l'ensemble des multiples territoires, seigneuries, principautés d'Empire (qui, pour la plupart, sont d'ancienne mouvance épiscopale messine, nous l'avons vu), ainsi que les possessions ducaltes lorraines (en ce qui concerne ces dernières, leur vassalité à l'égard de l'Empire cessera après le traité de Nuremberg - 1542-1543) qui se situaient à l'ouest de l'ensemble Vosges - Hardt - Massif Palatin (Wasgau), au sud du Hunsrück, à l'est de l'Électorat de Trèves, du duché de Luxembourg, du Pays Messin, des possessions épiscopales du Saulnois, et au nord de la partie compacte du duché de Lorraine. Le mot est d'origine germanique (Westrich, Westreich, Westereich), employé dès le XIII^e siècle. Sa référence directionnelle (West = ouest) implique qu'il a d'abord été employé dans la plaine du Rhin, pour désigner les territoires à l'ouest du Wasgau. On pourrait le traduire avec une approximation suffisante par « confins occidentaux ». Il est commode pour désigner globalement d'un mot unique ces territoires foisonnants. Les auteurs francophones l'empruntent à leur tour, ce qui donne : « Wastriche », « Vasterich », ou encore « Vausterich ». On le transpose en latin : « Westrat (ou v, ou ch) ia, ou « Westrichia ». C'est toujours le même mot.

Mais la carte de 1508 traduit, elle, « Westrich » par « Vastum Regnum ». Ce n'est plus un simple habillage « à la latine », c'est une vraie traduction, comportant la création d'une expression nouvelle. Pourquoi ? On ne peut que conjecturer, en tenant compte du contexte historique et psychologique. Sans doute Waldseemuller - et par conséquent son duc - a-t-il voulu écarter toute référence, même implicite, à une entité extérieure (suggérée par : « West ») à l'espace lorrain si nettement circonscrit par l'ellipse montagneuse et forestière embrassant sur la carte « Lotharingia » et « Vastum Regnum ». Mais pourquoi « Vastum Regnum » ? Formulation vraiment latine, digne d'un humaniste, sans doute. Et aussi expression flatteuse, certes, mais aussi ambiguë, car « Vastum Regnum » signifie à la fois « Vaste Royaume » et « Royaume

dévasté, désolé ». Allusion complexe, ambivalente, à l'antique Austrasie, dont toute la région se réclamait ? A la fois à sa grandeur et à son morcellement ultérieur ? Ne reconnaît-on pas, au surplus, une sorte de parenté phonique entre « Austrasie » et « Vastum Regnum » ? Une trentaine d'années après la carte de Waldseemüller, un autre chanoine de Saint-Dié, Jean Herkel (ou Herculan), originaire de Plainfaing, employait, lui aussi, « Vastum Regnum » pour désigner le Westrich : « Mons itaque Vosegus... separans Lotharingiam et Vastum Regnum de Germania cisrhenana... », et, en marge de « Vastum Regnum », Dom Calmet inscrivait : « Vausterich - l'Austrasie », ce qui ne laissait aucun doute quant à l'équation $Vastum\ Regnum = Westrich$, ni à leur assimilation à l'Austrasie³⁵. Oronce Finé (1494 à 1555), mathématicien et professeur au Collège de France, répétait encore « Vastum Regnum » sur sa carte de 1552 intitulée « Nova totius Galliae descriptio »³⁶. Et l'auteur allemand d'une carte du cours du Rhin (« Vollständige Carte des gantzen Rheinstroms ») conservée à la Médiathèque de Metz, de la seconde moitié du XVI^e siècle, y inscrit, à la fois, « ducatus Austrasiae », « Vastum Regnum » et, en caractères plus modestes, « Westrich ». Un historien sarrois, M. Köhl Peter, m'a signalé que « Vastum Regnum » figure encore sur une carte éditée à Amsterdam en 1617 (« Germania nova et accurata delineatio ») dessinée par Joost de Hondt (Jodocus Hondius). L'expression « Vastum Regnum » semble ne plus avoir été employée ensuite. On en restait à « Westrich ».

Par contre, l'extrême attention des ducs de Lorraine jusqu'aux premières décades du XVII^e siècle à ne laisser passer aucune occasion d'accroissement dans le Westrich prolonge au profit du duché, d'une certaine manière, la gémellité « Lotharingia - Vastum Regnum » de la carte de 1508-1513. On note la persévérance sans faille de leurs entreprises westrichoises, politique de « pré carré » en contrepoint discret, mais obstiné, à leur « grande politique », française, romaine, hispano-impériale. Qu'on en juge :

- 1527, inféodation au duc Antoine de Lorraine du comté de Sarrewerden par son frère Jean, évêque de Metz, au détriment du comte de Nassau-Sarrebruck, qui venait d'en hériter (d'où procès interminable devant le « Reichskammergericht » de Spire).
- 1560, abandon au duc de Lorraine Charles III par François de Beaucaire, évêque de Metz, de la suzeraineté sur Blâmont.
- 1562, renonciation par le même, au profit de Charles III, des droits de l'évêché sur la ville de Sarrebourg, que les Lorrains occupaient depuis 1464.
- 1562, achat de Sarralbe, terre évêchoise, par le même duc Charles III de Lorraine.

35) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, vol. III (1728), sous « Preuves. Col. CXXXI à CLIV, cite deux ouvrages de Herkel, une « Histoire » datée de 1541 et une « Vie du duc Antoine ».

36) Kupcick Ivan, *Cartes géographiques anciennes*, traduction Suzanne Bartosek, Gründ, Paris, 1981, p. 111.

- 1571, commise de la terre de Deux-Ponts-Bitche prononcée par le duc Charles III de Lorraine et occupation de la principauté par les troupes lorraines.
- 1576, inféodation de la châteltenie évêchoise de Hombourg-Saint-Avold à Henri de Guise par le cardinal Louis de Lorraine-Guise, suivie, en 1581, de sa vente par Henri de Guise au duc de Lorraine Charles III.
- 1583-1584, achat de Phalsbourg par le duc Charles III de Lorraine au comte Palatin de Veldenz-La Petite Pierre.
- 1591, mariage de François de Vaudémont, fils du duc Charles III, avec Christine de Salm, d'où découlera le rattachement d'une moitié indivise du comté de Salm au duché de Lorraine.
- 1593, vente de Marsal, territoire évêchois, par le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, à son père, le duc Charles III.
- 1600, inféodation de la terre évêchoise de Turquestein par le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, à son frère François de Vaudémont, futur duc de Lorraine et père de Charles IV, duc de Lorraine.
- 1623, achat de Lixheim par Henri II, duc de Lorraine, à l'Électeur Palatin Frédéric.
- 1629, occupation du comté de Sarrewerden par les troupes lorraines⁽³⁷⁾.

Moins de quarante ans plus tard, vers 1665, à une époque bien difficile pour le duché, entre deux occupations françaises, le duc Charles IV imagina de créer au profit de son fils adultérin, le prince de Vaudémont, une sorte de mini-duché, axé sur la Sarre, regroupant quelques terres westrichoises : Sarreck, Fénétrange, Sarrewerden, Sarralbe, Sarreguemines, Bitche, en un duché de « Sareland » prélevé sur la Lorraine⁽³⁸⁾. Il fut de courte durée; en 1707, le prince de Vaudémont céda le « Sareland » à son parent, le duc Léopold de Lorraine, rétabli dans son duché en 1697.

Toutes ces opérations, y compris la tardive et quelque peu dérisoire tentative de « Sareland », ne sont-elles pas déjà, certes implicitement, inscrites en filigrane dans la gémellité cartographique « Lotharingia - Vastum Regnum » de 1508-1513 ?

IX - Conclusions

Évoquer l'« espace lorrain » fait partie de la modernité régionale. Mais, en l'espèce, nous, modernes, n'avons rien découvert qui ne fût déjà connu des anciens. La grande « Histoire de Lorraine » de Dom

37) On consultera l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet pour la progression du duché de Lorraine dans le Westrich. Elle est résumée dans *A la recherche d'un pays fantôme. Le Westrich*, p. 117 à 126.

38) On trouvera un croquis du « Sareland » dans la « Geschichtliche Landeskunde des Saarlandes », de Hermann, Hoppstädter et Klein, p. 534.

Calmet (1728) englobait « ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun ». Et il y aura bientôt un millénaire que Waldseemuller dessinait cet « espace lorrain » - à peine amputé, sans doute pour des raisons contingentes, d'une partie de sa frange occidentale. D'une certaine manière, l'« espace lorrain » est ou a été, « mutatis mutandis », une « unité intelligible visée par l'œil de l'historien », pour reprendre, appliquée à un espace certes limité, une expression d'Arnold Toynbee.

Waldseemuller n'enferme pas son espace dans des lignes-frontières - ce qui, contraire à la réalité, eût été arbitraire -, mais en suggère les limites par des zones-frontières, montagneuses et forestières, donc médiocrement peuplées, difficilement pénétrables ou traversables; elles expriment de façon plus exacte que des frontières linéaires une réalité complexe faite de nuances et de chevauchements multiples. Zones-frontières donc, exprimant avec souplesse les modulations d'appartenances. C'est ainsi que la carte de Waldseemuller, des sources de la Moselle à Trèves, du Saverne (Zabernia) épiscopal strasbourgeois au Vaucouleurs (Valliscolor) français, enferme de façon suggestive « Lotharingia » et « Vastum Regnum » dans un espace visiblement protégé par un même anneau elliptique de montagnes et de forêts.

Correspond-il tout à fait à la réalité topographique ? Question oiseuse, s'agissant d'une carte dessinée en 1508. On se formalisera d'autant moins d'une certaine complaisance, si on croit pouvoir la déceler, que, tant pour son étendue que pour sa durée, cet espace se trouve grosso modo inscrit dans une perspective historique déjà largement plus que millénaire au moment du dessin de la carte.

Il existe en effet une continuité convaincante entre la Belgique Première de Dioclétien, avec ses quatre « civitates » : Trèves, Metz, Toul, Verdun, le cœur de l'Austrasie et de la Lotharingie, la Haute-Lorraine ou Mosellane d'une part et, d'autre part, l'« espace lorrain », avec ses territoires politiquement démembrés, mais longtemps restés en rapports suivis, dynastiques et économiques, mentalement cimentés par des traditions et des souvenirs communs, et structurés au point de vue religieux - si important dans le passé ! - par une commune organisation ecclésiastique régionale : la province de Trèves, pratiquement immuable du quatrième siècle à la fin du XVIII^e, soit un millénaire et demi. Continuité inscrite, grosso modo bien sûr, dans l'ellipse de Waldseemuller. La vision de celui-ci et de son duc, serait-elle même complaisante dans le détail, persistait dans son principe jusqu'au XVIII^e siècle, par-delà un émiettement politique réel issu de la décomposition féodale et continué ensuite au niveau étatique. Car elle débouchait d'une très longue histoire. Il aura fallu du temps pour que s'efface la vision ancienne devant les États princiers, puis monarchiques et nationaux et devant les clivages religieux issus de la Réforme.

A vrai dire, l'unité politique de l'espace considéré, en sombrant à partir du XI^e-XII^e siècle, ne refera surface qu'à trois ou quatre reprises, chaque fois pour une courte durée, sous une contrainte extérieure, dans un cadre général exclusif de toute indépendance régionale.

Une première fois, de 1680-1684 à 1697, lorsque la province des Trois-Évêchés, les duchés associés de Lorraine-Bar (réoccupés en 1670), les principautés et seigneuries westrichoises réunies par les arrêts dits « de réunion » du Parlement de Metz et rassemblées dans la « province de la Sarre » (à partir de 1680), enfin Luxembourg et Trèves (occupés en 1684), se retrouvent ensemble sous la domination de Louis XIV⁽³⁹⁾.

Une seconde fois, de 1797-1801 à 1814, quand ces mêmes territoires, après les traités de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801), furent ensemble rattachés à la République et à l'Empire français.

Faut-il évoquer une troisième, voire une quatrième fois ? Une troisième, quand le département de la Moselle, ainsi que ceux du Rhin, ayant fait retour à la France (1919), la Sarre fut neutralisée (1919 à 1935) et le Palatinat occupé par l'armée française (1919 à 1930) ?

Une quatrième, après 1940, quand la Moselle et les départements du Rhin annexés de fait par l'Allemagne, les autres départements lorrains se trouvèrent englobés par l'occupant allemand dans une « zone interdite » conçue, semble-t-il, comme l'amorce d'un futur « Burgund » ?

Quelque chose peut-il subsister d'une très ancienne unité organique (au cœur de l'Europe, faisant corps avec elle), mais depuis longtemps rompue et n'ayant resurgi qu'artificiellement, à l'occasion de grands bouleversements affectant tout le continent, et pour peu de temps ? On sait au reste que le passé, même obscurci par les modernités successives, imprègne ce qui lui succède et survit, fût-ce transposé, dans les réflexes, les usages, les traditions, les attitudes, le « faire » des hommes d'une région, et dans l'image, même obscurcie ou déformée, de celle-ci. Les imprégnations de l'histoire rejoignent celles de la terre et du climat. Et les clivages des langues vernaculaires avaient relativement peu d'importance tant que le latin resta la langue courante, non seulement de l'Église, mais aussi de l'enseignement, des érudits et des savants et qu'il était connu de tous ceux qui se piquaient, fût-ce à un niveau modeste, d'éducation et de culture. Les frontières linéaires d'États grands ou moins grands ont beau avoir découpé l'« espace lorrain », ses fragments éclatés conservent un « air de famille » sous les modalités diversifiées de nations divergentes. Là se situe la « transnationalité » de Jean de Pange, moderne, mais aux racines immémoriales. Sans doute Waldsee-

39) Dans le même ouvrage, un croquis de la « province de la Sarre » p. 535.

muller a-t-il ignoré toutes ces interrogations. Mais il a dessiné la carte - cette carte. Elle est un repère significatif⁽⁴⁰⁾.

Albert EISELE

40) La carte de 1508-1513 n'est pas la seule représentation de l'espace lorrain due à Martin Waldseemüller. En 1511, sur une carte du continent intitulée « Carta Itineraria Europaea », il a en effet figuré l'espace lorrain et la Bohême de façon presque identique dans deux ellipses irrégulières faites de montagnes et de forêts, situées sensiblement à la même latitude et s'équilibrant de part et d'autre de l'Allemagne moyenne. Cette figuration suggérait leurs singularités respectives et topographiquement symétriques par rapport à leur environnement historico-géographique commun : le Saint-Empire. D'autres cartes générales à peu près contemporaines - celles de Nicolas de Cues-Burgkmair (491) et de Giovanni Andrea Vavassore (1508), et aussi le « Romweg » attribué à Erhard Etzlaub (1492) - inscrivent, elles aussi, la Bohême dans une enceinte montagneuse et forestière; c'est le « quadrilatère de Bohême », avec, pour côtés, les monts Métalliques, de Lusace, des Géants, des Sudètes, les collines de Moravie et la forêt de Bohême.

Écartons le « Romweg » d'Etzlaub; il est carrément fantaisiste pour notre région. Les deux autres, au contraire, inscrivent bien l'espace lorrain dans des limites montagneuses et forestières; cependant, celles-ci forment, non pas une ellipse fermée, comme sur les cartes de Waldseemüller, mais une anse ou un fer à cheval. On trouve aussi cette figuration sur la carte de Joost de Hondt de 1617 (« Germania nova et accurata delineatio », Amsterdam).

Tant le compartiment lorrain que le compartiment bohémien sont - ce qui ressort bien des cartes - drainées respectivement par la Moselle et par l'Elbe, qui s'en échappent l'une et l'autre en direction du nord. C'est que les cartes ne peuvent rendre, mais que les contemporains n'ignoraient pas, c'est le bilinguisme des deux régions : roman et allemand dans le compartiment lorrain, tchèque et allemand dans le compartiment bohémien en sont les langues vernaculaires.

L'une et l'autre ont été rattachées au X^e siècle à la Germanie et font partie du Saint-Empire depuis sa proclamation en 962. Si le duché de Haute-Lorraine ou Mosellane - autrement dit : l'espace lorrain - surgit vers 959 accroché au flanc étranglé du tout récent royaume de Germanie - trois cents kilomètres du Rhin à la Bohême contre mille du nord au sud de la Germanie -, les ducs Premyslides de Bohême se sont reconnus, en 929 et 950, vassaux des souverains de Germanie, qui leur confèrent la dignité royale en 1158, 1198, 1212.

Mais l'une comme l'autre ont tendance à se distancer de l'Empire. Le traité de Nuremberg (1542, ratifié en 1543) reconnaît la souveraineté du duché lorrain, dont les liens avec l'Empire seront réduits à un protectorat peu astreignant. Dix ans plus tard, Metz, Toul et Verdun seront occupés par le roi de France. Quant à la Bohême, elle est passée par succession aux Luxembourg, puis aux Habsbourg. Mais elle a suivi Jean Hus (1369-1415) dans sa révolte, puis s'est donné des rois tchèque (Georges Podiebrad - 1458-1471) et polonais (Ladislav II, Louis II) avant de retourner aux Habsbourg (1526) contre lesquels elle s'insurgera à nouveau (1618) : c'est le début de la Guerre de Trente Ans. Somme toute, l'impression se dégageant de la « Carta Itineraria Europaea » de 1511 d'un parallélisme entre espace lorrain et Bohême se trouvait confirmée, dans une certaine mesure, par l'histoire.